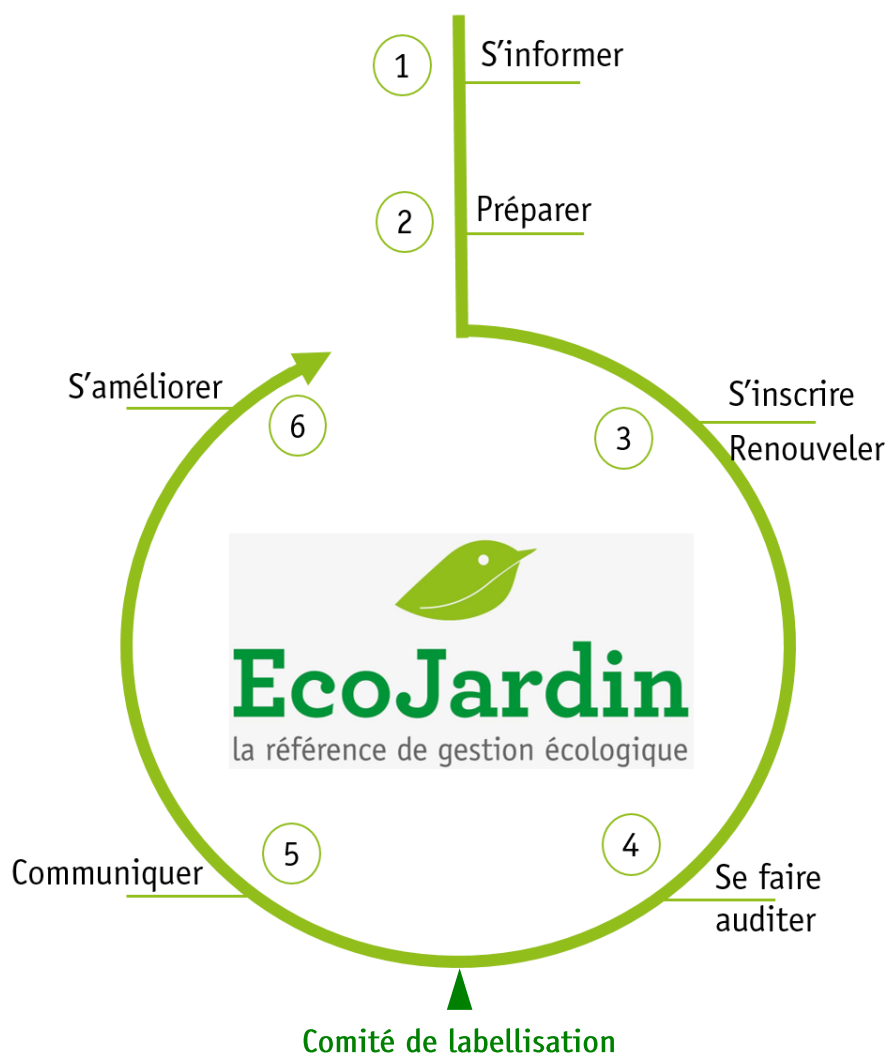


MANUEL DU CANDIDAT – ECOJARDIN

Construite collectivement par des professionnels de la nature en ville en 2012, la démarche EcoJardin a pour objectif de promouvoir la gestion écologique des espaces verts. Elle se compose de deux outils complémentaires : un référentiel partagé de gestion écologique des espaces verts, véritable outil technique et d'aide à la décision pour les gestionnaires, et un label de dimension nationale, outil de valorisation des pratiques et communication auprès du public.

L'objectif de ce manuel est de vous accompagner dans votre démarche de labellisation. Il offre une vision synthétique de l'ensemble du processus, et vous propose des conseils qui peuvent vous être utiles à chacune des étapes (cf. schéma ci-dessous).



1. S'INFORMER

Se documenter sur le label, son fonctionnement, ses objectifs et les critères vous permettra d'être à plus à l'aise avec EcoJardin et de faciliter la mise en place du label sur vos espaces verts.

Pour cela, deux documents de référence contiennent toutes les informations importantes à connaître sur EcoJardin.



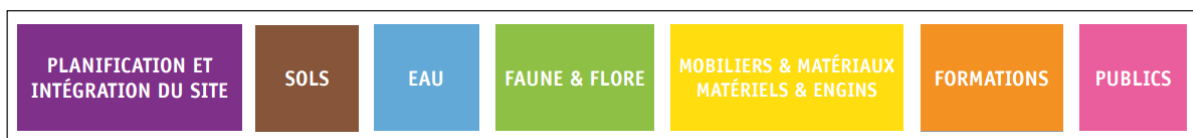
REFERENTIEL DE GESTION ECOLOGIQUE DES ESPACES VERTS

Ce document est la base du label, il contient toutes les clés relatives à la gestion écologique d'un espace vert. Les chapitres sont les thématiques de la gestion écologique et regroupent les critères à respecter, des conseils et des ressources sur la gestion écologique. Chaque chapitre se termine sur une grille d'autoévaluation et des informations liées au label.

CONSULTER LE
REFERENTIEL

➤ Composition du référentiel

Le référentiel est découpé en 7 thématiques :



Chacune des thématiques est composée de plusieurs parties :

- Description des critères
- Focus sur des sujets particuliers
- Références bibliographiques
- Informations liées au label

➤ Fonctionnement des critères

Les critères des grilles d'évaluation ont été hiérarchisés en fonction de leur importance et de leur faisabilité. On distingue trois niveaux de critères : essentiel***, recommandé** et facultatif*.

TROIS NIVEAUX DE CRITERES		
***	**	*
essentiel > le respect de ces critères est obligatoire pour obtenir le label Attention : condition non suffisante	recommandé > le respect de ces critères apporte des points pour obtenir le label, le non-respect en enlève	facultatif > le respect de ces critères apporte des points «bonus» pour l'obtention du label, leur non respect n'est pas sanctionné

➤ Liste des critères essentiels

Le label EcoJardin comporte des critères essentiels, à respecter absolument pour obtenir le label. Les voici :

1. SOL : Les zones de sol à nu (sans couvert végétal), sauf justification pour motifs écologiques, sont-elles proscrites sur le site ?
2. EAU : Les besoins en eau sont-ils évalués en fonction du climat, du type de sol et des plantes ?
3. EAU – Espaces naturels aménagés : L'arrosage est-il inexistant sur le site ou uniquement ponctuel (lors de nouvelles plantations) ?
4. EAU : L'irrigation des murs végétalisés fonctionne-t-elle en circuit fermé ?
5. EAU : Sauf raison sanitaire, les fontaines fonctionnent-elles en circuit fermé ?

6. **FAUNE & FLORE** : La biodiversité du site (ordinaire et remarquable) est-elle connue et des mesures spécifiques de préservation mises en place ?
7. **FAUNE & FLORE** : Les traitements avec des produits phytosanitaires non autorisés en agriculture biologique, présentant un quelconque classement sont-ils proscrits ?
8. **FAUNE & FLORE** : Y a-t-il des mesures mises en place pour la réduction de la production des déchets verts ?
9. **FORMATIONS** : Y a-t-il un plan de formation (annuel ou pluriannuel) concernant le personnel et intégrant des thématiques écologiques ?

Un document détaillé sur les critères essentiels est disponible sur le site Internet du label. Une lecture détaillée de ces informations est recommandée.

**CONSULTER LE DÉTAIL
DES CRITÈRES ESSENTIELS**



LE REGLEMENT ECOJARDIN

Ce document définit le fonctionnement du label : candidature, inscription, définition d'un site, coût, procédure, composition du jury, évaluation, utilisation des données, etc. Une lecture détaillée de ces informations est recommandée.

**CONSULTER LE
REGLEMENT**

Vous devrez accepter ce règlement lors de l'inscription pour valider votre dossier.

1 PRÉPARER

Avant l'inscription du site à labelliser, voici quelques informations et conseils pour une démarche partagée par tous les acteurs et pour anticiper les conditions de labellisation.



PREVENIR ET IMPLIQUER LES PERSONNES CONCERNEES

Avant l'inscription n'hésitez pas à exposer le projet à tous les acteurs liés à l'espace vert concerné : jardiniers et autres agents de terrain, chargés de mission, directeurs, élus et entreprises prestataires travaillant sur le site. Un projet de labellisation peut devenir un vrai projet d'équipe.



ASSOCIER LES PRESTATAIRES

Si le site est géré par une entreprise extérieure, il est important de mener une démarche partenariale pour la labellisation. Outre des conseils et l'adaptation des pratiques d'entretien aux critères que votre prestataire pourra vous proposer, sa présence sera requise lors de l'audit et il devra fournir des documents justificatifs (notamment sur les formations, matériaux et engins).



LES DOCUMENTS

➤ Pourquoi EcoJardin demande-t-il des documents ?

Les bonnes pratiques de la gestion écologique sont vérifiables sur le site pendant l'audit mais aussi grâce à des documents qui justifient certains critères demandés par le référentiel.

➤ Qu'est-ce que les documents m'apportent ?

Ces documents ne doivent pas être perçus comme une contrainte mais seulement comme un moyen de contrôle. Ils doivent aussi vous être utiles dans la gestion et le suivi de votre espace vert (outils de gestion ou fiches de suivis par exemple). Ils représentent enfin une traçabilité intéressante dans une gestion à long terme (historique, changement d'équipe, etc.).

➤ Faut-il fournir tous les documents ?

La grande diversité des sites explique la longue liste de documents. Selon les caractéristiques de votre espace, de ses besoins et problématiques, tous ne seront pas pertinents. Vous êtes le plus à même de choisir les plus adaptés et les plus utiles.

EcoJardin est avant tout une démarche d'amélioration continue : une fois labellisé, vous pourrez réaliser les documents utiles à la gestion de votre site petit à petit, en fonction des préconisations des auditeurs.

Bien que les documents soient nécessaires, EcoJardin se focalise bien plus sur l'application des bonnes pratiques sur le site que sur les documents.

➤ Que se passe-t-il si je n'ai aucun document ?

Les documents ne sont pas réhabilitaires pour l'obtention du label. Si les critères essentiels sont respectés et justifiés et que les pratiques sont excellentes, vous pourrez être labellisé.

➤ Comment rassembler les documents ?

Une liste de l'ensemble des documents potentiellement demandés a été créée pour vous aider à les rassembler. Elle peut servir de support et vous aider dans l'organisation de cette recherche.

[CONSULTER
LA LISTE](#)

Plusieurs documents vous seront demandés lors de l'inscription en ligne. Si vous ne les avez pas au format numérique ou si vous n'avez pas pu les rassembler, vous pourrez les fournir lors de l'audit.

NB : pour le confort de travail de l'auditeur, il est préférable de fournir les documents en amont, lors de l'inscription.

➤ Un document peut-il servir à valider plusieurs critères ?

Il est possible d'utiliser le même document pour justifier plusieurs critères. C'est généralement le cas avec le plan de gestion différenciée, entre autres, qui peut traiter plusieurs thématiques (faune, flore, eau, etc.).

2 S'INSCRIRE/ RENOUELER

L'inscription nécessitera seulement quelques minutes de votre temps si vous avez à disposition les documents justificatifs demandés en format numérique.



ETAPES D'INSCRIPTION

1. Création d'un compte utilisateur

Un mail de validation vous sera envoyé pour confirmer votre inscription. Suivant les boîtes mail, ce message peut mettre plusieurs minutes avant d'arriver. N'oubliez pas de vérifier vos spams.

2. Espace personnel

Une fois connecté à votre espace, vous remarquerez l'existence de plusieurs catégories (mon espace de travail, mes politiques globales, mes sites, mes ressources). Vous pourrez ajouter vos sites et suivre l'avancée de vos candidatures dans l'onglet « Mes sites ». L'état de labellisation de votre espace vert est indiqué dans la colonne « statut » (brouillon, enregistré, à auditer, audité, labellisé ou non labellisé).

IDENTIFIANTS ECOJARDIN

Nom d'utilisateur :

.....

Mot de passe :

.....

Lors de l'ajout d'un site, vous devez ajouter une « *politique globale du gestionnaire* » c'est-à-dire des éléments pour comprendre quelles sont vos pratiques d'entretien sur l'ensemble de vos espaces verts (ex : sur l'ensemble de vos parcs dans le cas d'une commune, sur l'ensemble des sites d'un bailleur, etc.). Si vous n'avez qu'un site (ex : siège social de votre entreprise), ces éléments concernent uniquement le site candidat.

Divers documents justificatifs peuvent être ajoutés dans la politique globale du gestionnaire.



VALIDATION DU DOSSIER

1. Les informations que vous avez indiquées sont vérifiées (pour d'éventuelles incohérences).
2. Vous recevez par mail le devis.
Le devis est variable en fonction du nombre de sites candidats, indique s'il y a un échantillonnage des sites et contient les coordonnées de l'auditeur.
3. Vous signez et renvoyez directement le bon de commande à l'auditeur.

3 SE FAIRE AUDITER

Cette rencontre, d'une journée environ, fait intervenir un auditeur expert sur les questions de paysage et biodiversité. Elle a pour but d'observer vos pratiques de gestion écologique pour compléter la grille d'évaluation et établir des préconisations d'amélioration.



ORGANISER L'AUDIT

- Contactez et prenez rendez-vous avec l'auditeur de votre région **une fois le devis signé**.
 - Zones Rhône-Alpes et Arc méditerranéen : Groupement CIME (ALTICIME, Agrostis, Géophyte, Brassica et Hélianthème).
 - Zone Sud-Ouest : Oréade-Brèche.
 - Zone Grand Ouest, Centre et Nord : ARP – Astrance.
 - Zone Grand Est : Groupement Urban&Sens (Urban&Sens et Agrostis).
- L'administrateur change le statut de la fiche du/des espaces verts : *passage de « Site enregistré » à « Site à auditer ».*



PREPARER L'AUDIT

- Rassemblez les documents qui manquaient éventuellement au moment de l'inscription.
- Contactez l'auditeur pour tous renseignements sur la procédure.



LE JOUR J ET APRÈS

L'audit se déroule en deux temps : un entretien en salle, notamment sur les questions de politique globale ou sur la consultation de documents, et un entretien avec les jardiniers responsables de l'entretien lors d'une visite sur le site. Suite à l'audit, le candidat a 5 jours ouvrés pour réagir à la synthèse que l'auditeur lui transmet, avant son envoi pour compilation à destination du comité de labellisation.

4 COMMUNIQUER

Félicitations, vous êtes labellisé ! Et maintenant ? La promotion du label et de votre engagement passe par des actions de communication. EcoJardin sera ce que vous souhaitez en faire : management, marketing territorial, institutionnel, etc.

Une fois que votre site a été labellisé par le comité de labellisation, vous recevrez un mail de notification d'attribution contenant également la charte graphique et un fichier permettant de réaliser le panneau. Si vous en faites la demande, un courrier officiel vous sera envoyé.

Une bonne communication sera adaptée à chaque cible concernée :



COMMUNIQUEZ AUPRES DE LA PRESSE LOCALE / DE VOTRE RESEAU

Vous pouvez valoriser votre engagement en créant un communiqué de presse dédié, soit en réutilisant un de nos communiqués de presse (disponible après chaque session de labellisation sur l'espace presse du site du label). Envoyez les coordonnées de votre service communication/presse à Ludovic Provost (ludovic.provost@plante-et-cite.fr) pour recevoir directement toutes nos annonces presse.



SENSIBILISEZ VOTRE PUBLIC

La labellisation EcoJardin est une très bonne occasion d'organiser un évènement pour sensibiliser le public de votre espace vert (habitants, scolaires, salariés, etc.), et aussi pour communiquer. Les idées sont nombreuses : pose du panneau, sensibilisation avec des ateliers (plantation, relevé de biodiversité, etc.) animés par des associations, partenaires locaux, entreprise prestataire, etc.



PARTAGEZ VOTRE EXPERIENCE

Votre expérience de la gestion écologique va évoluer et s'améliorer au fil du temps. Participez à des rencontres, des colloques ou tout autre évènement pour présenter et valoriser votre travail.

5 S'AMELIORER

Pendant la visite du site, les auditeurs discuteront avec vous des points qu'il est possible d'améliorer. Vous les retrouverez dans votre grille d'évaluation et le rapport d'audit. Vous pourrez alors les réutiliser et suivre les recommandations des auditeurs tout au long des trois années de labellisation.

Souvenez-vous qu'EcoJardin est une démarche d'amélioration continue ! Pour anticiper les renouvellements, n'attendez pas la dernière année pour progresser et prendre en compte les préconisations. Vous pouvez même intégrer ces éléments d'amélioration sur un planning ou dans le plan de gestion différenciée par exemple.

Pour toute question, vous pouvez contacter l'équipe EcoJardin :

Jonathan Flandin (ARB Ile-de-France)
01 77 49 76 10 // jonathan.flandin@institutparisregion.fr
Aurore Micand (Plante & Cité)
02 22 06 41 27 // aurore.micand@plante-et-cite.fr
Marjorie Millès (ARB Ile-de-France)
01 77 49 76 33 // marjorie.milles@institutparisregion.fr